

Règlement des Trophées de l'IMPACT 2023

ARTICLE 1 :

L'agence de communication Impact Evolution (située au 7 route de Pin-Balma 31130 BALMA) organise La Semaine de l'Impact les 18 et 19 octobre 2023, un événement exclusivement réservé aux entreprises. Lors de cet événement, le jeudi 19 octobre aura lieu la Soirée de Gala « Tous en rose » au cours de laquelle seront remis les trophées de l'IMPACT. Ce concours est destiné à récompenser les entreprises, Femmes, Hommes et les associations qui de part leurs diverses actions durant l'année (déterminées dans les critères) ont un impact positif sur le territoire toulousain.

ARTICLE 2 :

Ce concours local s'adresse à toute personne morale (pour le Trophée de l'entreprise à IMPACT), à tout manager actif dans une entreprise (Trophée de l'entrepreneuriat au féminin et Trophée du Manager à IMPACT) ou à toute association locale (Trophée du cœur à IMPACT). Les candidats peuvent s'inscrire via le site internet www.impact-business.fr.

Tout candidat sur ces Trophées 2023 induit sa participation uniquement pour cette édition d'octobre 2023. Le dépôt de candidature est gratuit. Il est cependant vivement encouragé de réserver ses billets pour la Soirée de Gala Remise des trophées.

ARTICLE 3 :

4 Trophées seront remis. Les catégories sont les suivantes :

1. Le Trophée de l'Entreprise à IMPACT
2. Le Trophée de l'Entrepreneuriat au FEMININ
3. Le Trophée du Manager à IMPACT
4. Le Trophée du Cœur à IMPACT

ARTICLE 4 :

Le concours est ouvert librement à tout candidat francophone, avec de préférence un ancrage local du bassin toulousain. Le concours est également organisé à l'aide d'un Comité de sélection dont l'objet est de repérer les candidats en fonction des différents critères, et de sélectionner les nominés. Le nombre des participants sélectionnés par le comité de sélection dans chaque catégorie n'est pas limitatif.

ARTICLE 5 :

Les 4 premiers prix se verront remettre un Trophée. Certains lauréats peuvent être primés (nature ou lots) par des partenaires selon leurs catégories. Les 4 lauréats recevront ce trophée lors de la remise officielle des prix le jeudi 19 octobre 2023 lors de la soirée de gala « Tous en rose ». En cas d'absence, à cette remise des prix, les lauréats auront la possibilité de se faire adresser leur trophée sur simple demande, toutefois des frais d'emballage et d'envoi

forfaitaires peuvent être à leur charge. Concernant les lots et primes éventuels ils ne seront remis qu'en la présence d'un mandataire dont le prénom et le nom doivent être préalablement communiqué à l'organisation par mail à l'adresse suivante : event@impact-evolution.fr. L'organisateur se réserve le droit de supprimer une ou plusieurs catégories s'il le souhaite ou pour raison de force majeure (faute de participants...)

ARTICLE 6 :

Les candidatures se font exclusivement sur le site www.impact-business.fr/les-trophees-de-limpact . toute candidature en dehors de ce processus ne sera prise en compte.

ARTICLE 7 :

Les candidatures devront être effectuées avant le 15 octobre 00 :00. Sous certaines conditions un court délai supplémentaire peut-être accepté. Ce délai devra être obligatoirement validé par écrit par l'organisateur du concours.

La délibération des résultats effectuée par les jurys sera dévoilée le jour de la remise des Trophées lors de la Soirée de Gala « Tous en rose ». Aucun classement ne sera divulgué aux lauréats avant la remise des Trophées.

ARTICLE 8 :

Comité de sélection, jury : il est composé de femmes et d'hommes du territoire toulousain. Aucun des membres du jury ne peut participer au concours.

Chaque membre du jury recevra les éléments de chacun des candidats et disposera d'un délai de 8 jours pour donner son avis et rendre ses sélections.

Si à la date échue, un des membres du jury n'a pas retourné ses avis sur les catégories à juger, son avis ne sera pas pris en compte.

Le nom des membres du comité du jury pourra être communiqué (sous réserve d'acceptation de chacun des membre). Aucune incitation ou pression d'aucune sorte ne devra être exercée sur un membre au risque de ne pas prendre en compte la sélection de ce dernier. L'agence Impact Evolution s'engage auprès de chacun des membres du jury de ne jamais révéler le détail de leur évaluation.

Les membres du comité de sélection et du jury s'engagent à ne pas communiquer avec les participants de manière directe ou indirecte. Les décisions du Jury sont irrévocables et ne peuvent donner lieu à contestations ou à débats. L'agence Impact Evolution veille au bon déroulement des opérations et en cas de litige pourra trancher.

ARTICLE 9 :

Dans la semaine suivant la remise des Trophées 2023, les lauréats seront présentés sur le site internet de l'évènement et communiqués sur LinkedIn.

ARTICLE 10 :

Les dossiers seront évalués selon différents critères qualitatifs. Le jury se penchera selon les catégories :

Trophée de l'entreprise à IMPACT

Entreprise de la région toulousaine impliquée : innovation (implication interne, évènement externe impactant), impact sur les RH dans les actions ou la méthode qui renforce la qualité du management, qualité de vie au travail, sauvegarde et/ou le développement de l'emploi, engagée dans des actions RSE, actions de communication et de marketing digital ou de branding innovantes ou pertinentes.

Trophée de l'entrepreneuriat au féminin

Femmes entrepreneurs implantées en région toulousaine. Valorisation de projets audacieux, porteur de sens, avec un impact positif sur la région toulousaine. Innovation, numérique RSE, de réels arguments bonus !

Trophée du Manager à IMPACT

Management est innovant, porteur de sens, équipes embarquées, Impact fort sur le développement de l'entreprise et atteinte des objectifs (Manager et équipe). Mise en place de méthodes RH innovantes

Trophée du Coeur à IMPACT

Réalisation de projet original et innovant avec ou plusieurs partenaires entreprises qui a permis d'avoir un impact positif sur l'association (économique, sociétal, d'intégration). Inclusion sociale, santé et prévention, accès à la culture, éducation ou prévention au développement durable ?

ARTICLE 11 :

Les lauréats ou représentant autorisent l'utilisation de leurs images et de celles de leurs structures qu'ils représentent par tous les moyens de communication à la convenance de l'organisateur. Tout participant reconnaît avoir été informé du fait que toutes les informations personnelles recueillies sont nécessaires à sa participation et qu'il dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite par mail à l'adresse suivante : event@impact-evolution.fr. Les candidats acceptent la diffusion de leurs coordonnées auprès des partenaires éventuels de l'évènement.

ARTICLE 12 :

Les candidatures sont gratuites. Il n'y a pas d'obligation, mais il est vivement recommandé de réserver ses billets pour la soirée de gala, qui sont payants.

La participation aux Trophées de l'IMPACT 2023 n'implique en aucun cas l'obligation de recandidater sur les prochaines éditions.

ARTICLE 13 :

Pour toute demande de copie du présent règlement en format papier, merci d'envoyer une enveloppe timbrée dûment affranchie à Impact Evolution 7 route de Pin-Balma 31130 BALMA pour que nous puissions vous renvoyer les éléments.

Le règlement est également accessible et consultable sur internet : www.impact-business.fr dans l'onglet Trophées.

ARTICLE 14 :

Le simple fait de candidater à ce concours implique l'acceptation pure et simple de ce présent règlement.

ARTICLE 15 :

En cas de nécessité, l'agence Impact Evolution se réserve le droit de modifier le présent règlement et d'annuler le concours et la soirée de gala si les circonstances l'exigent (notamment en cas de force majeure, de grèves, De conditions météorologiques.